

Livret d'accueil



2 Rue des Pères Camilliens
94360 Bry-sur-Marne

01 49 83 10 10

www.ch-bry.com





Retour d'hospitalisation



Présence
de nuit



Courses
et préparation
des repas



Aide au lever
ou au coucher



Aide à la
toilette

01 84 04 09 81

5 bis, Rue de la Gaité
94170 Le Perreux-sur-Marne



petits-fils.com



Bienvenue

Vous êtes hospitalisé à l'Hôpital Saint-Camille. Tous les professionnels sont mobilisés et engagés pour vous assurer des soins de qualité dans un environnement sécurisé et adapté à vos besoins.

L'objectif de ce livret est de vous permettre de mieux connaître l'établissement, d'en comprendre le fonctionnement et ainsi de faciliter votre séjour.

Les personnels sont par ailleurs à votre disposition pour vous écouter et répondre à vos interrogations. N'hésitez pas à remplir le questionnaire de satisfaction qui sera mis à votre disposition à l'issue de votre séjour.

Notre hôpital est un établissement associatif à taille humaine où nous privilégions une relation de qualité et des liens de confiance entre le patient, sa famille et l'ensemble des professionnels.

La direction, le corps médical et l'ensemble du personnel de l'Hôpital Saint-Camille vous souhaitent un prompt et complet rétablissement.

Bon séjour à Saint-Camille !

Julie CHASTRES
Directrice générale

Emmanuel DURET
*Président du Conseil
d'Administration*

Laurent DUGUÉ
*Président de la Commission
Médicale d'Établissement*





Qui sommes-nous ?

L'hôpital Saint-Camille est un établissement de santé privé à but non lucratif, il répond aux exigences d'un hôpital général et n'applique aucun dépassement d'honoraire.

Situé à Bry-sur-Marne dans le Val de Marne, il accueille essentiellement des patients provenant à la fois du Val-de-Marne, de la Seine-Saint-Denis et de la Seine-et-Marne. Cette position charnière en fait un véritable hôpital généraliste de proximité pour un

bassin de population de 700 000 habitants. Il dispose d'une large gamme de spécialités mise à disposition des patients.

Fort de ses plateaux techniques performants et de son infrastructure moderne, l'hôpital Saint-Camille réunit toutes les conditions pour offrir une prise en charge de qualité, adaptée aux besoins des usagers.

Chiffres clés



25 000 séjours
dont **8700** en
ambulatoire



95 000 passages
aux urgences
(adultes et enfants)



6 salles de bloc
opératoire **4800**
interventions
chirurgicales



2 scanners
1 IRM



980 professionnels
dont **156** médecins

Histoire

Depuis près d'un siècle, l'hôpital Saint-Camille a su s'adapter à l'évolution des besoins de santé tout en gardant à cœur sa mission première :

Assurer la meilleure prise en charge possible à l'ensemble de ses patients.

Cette mission fut à l'origine même de la création de l'hôpital.

Les religieux Camiliens pensent à construire un hôpital pour les malades pauvres dans l'esprit de Saint-Camille.



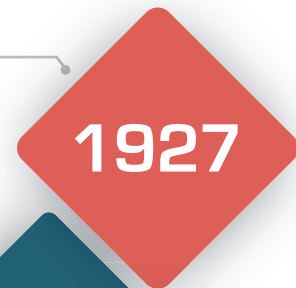
L'association Saint-Camille voit le jour.



Ouverture officielle de l'hôpital Saint-Camille.



L'hôpital Saint-Camille devient un hôpital privé associatif reconnu d'utilité publique.



Dates clés

- En **1927**, les religieux Camilliens étudient la possibilité de construire un hôpital général pour les malades pauvres dans l'esprit de Saint-Camille : Serviteur des Malades. Le lieu idéal est trouvé sur les coteaux de Bry.
- En **1935**, douze années après le lancement du projet, l'Association Saint-Camille voit le jour. Le Cardinal Jean Verdier pose la première pierre en **1936**, mais les travaux sont interrompus par la guerre et ne reprennent qu'en **1947**.
- L'an **1952** marque l'ouverture officielle de l'hôpital au public.
- En **1973**, soit 21 ans après son ouverture, Saint-Camille devient un hôpital privé reconnu d'utilité publique participant au service public hospitalier par le décret du 7 février **1973**.

Aujourd'hui l'hôpital n'est plus géré par les Pères Camilliens, mais leur communauté reste présente sur place et participe aux services d'aumônerie et à la vie associative de l'hôpital.

Nos valeurs



Ethique et Bienveillance

Nous prenons soin de vous et de vos proches, en respectant votre individualité et votre dignité.

Nos équipes sont animées par des valeurs de bientraitance, d'empathie et d'écoute.



Indépendance et Humanité

L'hôpital Saint-Camille est un établissement privé associatif, indépendant et non lucratif.

Sa dimension humaine représente un véritable atout à la fois pour les patients et les professionnels.

1000 professionnels de santé dont 150 médecins
A l'écoute de vos besoins et de vos attentes pour
que votre séjour soit le plus agréable possible



Excellence et Innovation

Afin de vous offrir une médecine de qualité, l'hôpital est équipé de plateaux techniques modernes et procède à l'acquisition d'investissements innovants. L'excellence médicale est également portée par notre comité médical qui sélectionne les meilleurs profils pour rejoindre nos équipes médicales et chirurgicales.



Qualité et sécurité des Soins

Vous êtes au cœur de notre démarche d'amélioration continue, ce qui garantit votre confort et votre sécurité. L'hôpital est certifié par la Haute Autorité de Santé et évalue régulièrement ses pratiques professionnelles.



260 lits et 36 places

Dédiés aux spécialités médicales et chirurgicales en hospitalisation conventionnelle ou en ambulatoire.

Des repas complets et équilibrés

livrés chez vous



LA CONFIANCE À DOMICILE



Aides fiscales sur les prestations
de services à la personne
Loi de finances n° 2016-1917 du 29.12.2016



- Vos repas 7j/7 ou les jours que vous choisissez
- Les conseils d'une diététicienne pour un suivi personnalisé
- Composez vous-même votre repas

2 gammes au choix



GAMME GOURMET

Un choix de menus haut de gamme,
« comme chez le traiteur »

(*) Proposée par certaines agences



GAMME PLAISIR

Un choix de menus traditionnels,
« comme à la maison »



Et aussi: ménage, téléassistance, petit bricolage, assistance administrative

Contact
01.47.06.87.88
Agence val de Marne

+ 120 agences en France
**IL Y A FORCÉMENT
UNE AGENCE PRÈS DE CHEZ VOUS**

20 ANS
DE PROXIMITÉ
& D'ATTENTION
AU QUOTIDIEN

Scannez-moi



www.les-menus-services.com



Pour vous garantir des conseils adaptés à tous vos besoins en assurance privée et professionnelle (mutuelle, arrêt de travail, invalidité, retraite,...) Christine et Audrey ALEXANDRE et son équipe dynamique se tiennent à votre disposition.

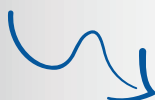
NOS ENGAGEMENTS :

- Une analyse complète de vos besoins privés et professionnels pour une offre personnalisée.
- Un interlocuteur privilégié dans la gestion de vos contrats et l'accompagnement de vos sinistres.
- Une équipe disponible et réactive, pour une relation inscrite dans la durée.

"L'agence est ambassadrice de l'association de référence des professions de santé propose des garanties spécifiquement adaptées aux besoins des médicaux et paramédicaux. "

CONTACTS

SCANNEZ MOI :



01 57 10 91 82

audrey.alexandre@allianz.fr



www.assurances-alexandre.fr
23, rue Georges Méliès
93 160 NOISY-LE-GRAND

Sommaire

10

Bien préparer votre séjour

Votre séjour

Les équipes qui vous prennent en charge
Les prestations hôtelières
Informations pratiques
Plan de l'hôpital

12

20

Votre sortie

Vos droits vos devoirs

23

29

Qualité et sécurité des soins

Bien préparer votre séjour...



Les formalités administratives

Le personnel du service des admissions vous accueille :

— Du lundi au vendredi
9h à 17h

— Le samedi
9h à 14h

Vous devez vous enregistrer avant votre hospitalisation au bureau des admissions.

Le personnel des frais de séjour est à votre disposition pour vous aider dans vos démarches administratives lors de votre préadmission, pour régulariser une arrivée par les urgences ou encore pour vous délivrer un bulletin de situation lors de votre sortie.

Si votre état ne vous permet pas d'effectuer ces formalités, demandez à un proche de se présenter au bureau des entrées afin de régulariser votre dossier administratif.

En dehors des horaires d'ouverture, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse suivante : **fdsej@ch-bry.org** afin de nous faire parvenir les documents administratifs manquants.



La préadmission

Comment faire ma préadmission ?

Après votre consultation, et avant d'être hospitalisé, vous devrez effectuer votre préadmission. Pour cela, le personnel du service administratif vous reçoit aux admissions. Lors de cette démarche, il faut se munir des documents suivants :

- carte d'identité, passeport ou titre de séjour (livret de famille ou extrait de naissance pour les enfants),
- carte vitale ou attestation ou AME,
- mutuelle, C2S (anciennement CMUc) ou autre prise en charge,
- convocation hospitalière, qui vous a été remise lors de votre consultation.

Je n'ai pas pu effectuer ma préadmission, que faire ?



Si vous n'avez pas pu effectuer votre préadmission :

Vous pourrez nous envoyer par mail les documents nécessaires, au plus tard 3 jours avant la date prévue d'hospitalisation, à l'adresse suivante :

fdsej@ch-bry.org

Vous recevrez alors un mail vous confirmant que votre préadmission a bien été effectuée, ou un mail vous demandant des pièces complémentaires si nécessaire.

Je souhaite bénéficier d'une chambre individuelle ?

L'hôpital Saint-Camille propose des chambres individuelles attribuées en fonction des disponibilités et nécessités de service. Ce coût supplémentaire peut être pris en charge par votre mutuelle. Notre partenaire, **HAPPYTAL**, service de conciergerie, est là pour vous aider : dès que vous aurez effectué votre préadmission, vous recevrez un SMS vous proposant une chambre particulière. Il vous suffira de renseigner vos coordonnées en suivant le lien internet.



Vous pouvez joindre Happytal au :
01 84 23 13 21

Les tarifs d'hospitalisation et de consultation

L'hôpital Saint-Camille pratique le tiers payant et envoie les factures aux différents organismes dont vous dépendez : Assurance Maladie Obligatoire, Assurance Maladie Complémentaire, C2S (anciennement CMUc) ou AME.

Veuillez consulter le lien suivant pour connaître les tarifs à jour:



Vous êtes assuré social :

- Si vous êtes pris en charge à 80% par l'Assurance Maladie, les 20% restants (ticket modérateur) et le forfait journalier seront pris en charge par votre mutuelle dès l'obtention de son accord. Sinon, vous restez redevable de ces sommes.
- Si vous êtes pris en charge à 100%, le forfait journalier sera pris en charge par votre mutuelle dès l'obtention de son accord. Sinon, vous restez redevable de cette somme.
- Si vous êtes domicilié(e) dans l'Union Européenne, 20 % des frais resteront à votre charge.
- S'il s'agit d'un accident de travail, il faudra nous transmettre le volet employeur afin d'être pris en charge à 100%.

Vous n'êtes pas assuré social :

- Vous devrez régler les frais de séjour soit par chèque, par carte bleue via le paiement en ligne (sur le site internet de l'hôpital www.ch-bry.com), ou en espèces. Un devis pourra être établi avant votre admission à votre demande.

En cas de difficulté, n'hésitez pas à solliciter le service social qui pourra vous aider dans vos démarches administratives (voir page 11).

Dépôts des biens et valeurs

Nous vous conseillons de ne pas apporter d'objets de valeur à l'hôpital. Toutefois, vous pourrez déposer vos moyens de paiement et vos bijoux au coffre sauf le week-end et les jours fériés. Un inventaire est établi avec le personnel soignant qui fera le dépôt.

Vous pourrez récupérer vos effets à votre sortie, du lundi au vendredi de **9h00 à 17h00** avec une pièce d'identité. En cas d'impossibilité de vous déplacer, il sera possible d'établir une procuration à une tierce personne qui, munie de votre pièce d'identité et de la sienne, pourra procéder au retrait du dépôt.

L'hôpital décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol des objets non déposés au coffre.

Traitements médicamenteux

Si vous prenez un traitement médicamenteux avant votre hospitalisation, veuillez vous munir de votre (vos) ordonnance(s) en cours de validité et les transmettre à votre arrivée dans le service de soins aux professionnels de santé.



Si vous apportez vos médicaments à l'hôpital, ils vous seront retirés à votre arrivée dans le service.

Lors de votre sortie, n'oubliez pas de récupérer les traitements personnels que vous auriez pu laisser lors de votre hospitalisation.

Votre valise



- Serviettes et gants de toilette
- Chemises de nuit ou pyjamas (le linge personnel n'est pas lavé par l'hôpital)
- Pantoufles
- Gel douche ou savon, shampoing, dentifrice + brosse à dents
- Peigne ou brosse
- Rasoir, gel ou mousse à raser
- Vos appareils (dentaire, lunettes, auditif, ...) avec, pour chacun, une boîte de protection.

N'oubliez pas d'informer l'équipe soignante si vous disposez d'appareillages afin qu'ils soient mentionnés dans l'inventaire.

Votre séjour...

Les équipes qui vous prennent en charge



Le personnel soignant

- **Le médecin** est responsable de votre prise en charge, il est assisté d'internes et d'étudiants. Il se tient à votre disposition pour vous apporter toutes les explications relatives à votre état de santé et aux prescriptions délivrées.

Il peut vous demander d'apporter toutes les données médicales (même anciennes) en votre possession : carnet de santé, carte de groupe sanguin, ordonnances, résultats d'analyses, radiographies, etc.

- **Le cadre de santé** est garant de la qualité des soins apportés, il coordonne les différents intervenants auprès de vous et veille à l'organisation quotidienne du service. Il assure également le lien entre vos proches et l'équipe soignante.



- **L'infirmier** assure la réalisation des soins prescrits par le médecin ainsi que ceux relevant de son rôle propre d'infirmier (hygiène, relationnel, éducation).



- **L'aide-soignant ou auxiliaire de puériculture** travaille en complémentarité avec les infirmiers, et assure des soins d'hygiène et de confort.



Durant votre séjour, votre prise en charge sera assurée **24h/24** par des équipes pluridisciplinaires. Les professionnels de santé et les personnels hospitaliers assurent la **qualité et la sécurité** de votre prise en charge pendant votre séjour. Ils mettent en commun leurs compétences pour vous **soigner et vous soutenir** dans votre rétablissement.



Des assistantes sociales, psychologues, diététiciens, kinésithérapeutes et autres professionnels de soins de supports participent également à votre prise en charge.

Le personnel administratif

- **L'agent administratif** assure les formalités d'admission et de sortie. Il veille au suivi de la prise en charge des frais d'hospitalisation.



- **La secrétaire médicale** est chargée de vous remettre tous les documents nécessaires à la continuité des soins et les informations relatives à votre sortie.



- **L'agent de service hospitalier** est responsable du confort des chambres et du service hôtelier. Il contribue à garantir l'hygiène de l'ensemble des locaux.



Le service social

Le service social vous informe et vous accompagne pendant votre parcours de soins. Tenue au secret professionnel, l'équipe a un rôle d'écoute, d'aide et de soutien.

En collaboration avec les services, l'équipe du service social est à votre disposition et à celle de votre famille pour résoudre les difficultés sociales liées à l'hospitalisation et vous aider à préparer la sortie : mise en place d'aide-ménagère, repas à domicile, maintien à domicile et coordination vers des structures adaptées (centre de rééducation, hospitalisation à domicile, ...).

- **Le brancardier** assure vos déplacements dans l'hôpital en vue de la réalisation des différents examens.



L'équipe du service social vous reçoit sur rendez-vous : **du lundi au vendredi**
au 01 49 83 13 41 de 9h00 à 16h30.

Si vous n'avez pas de sécurité sociale, mais avez besoin de soins aux urgences ou en consultation : vous pouvez contacter la Permanence d'Accès aux Soins de Santé du lundi au vendredi :

Pour les adultes au 01 49 83 12 91
de 9h00 à 16h30.

Pour les enfants au 01 49 83 13 42
de 9h00 à 16h30.

L'Équipe Mobile de Gériatrie : soigner mieux à un âge avancé

Cette équipe intervient sur demande de tout praticien auprès des patients âgés, hospitalisés dans des services non gériatriques. Elle met au service de la personne âgée hospitalisée une compétence spécifique permettant une prise en charge globale et appropriée sur les plans médical, fonctionnel, psychologique et social par les équipes hospitalières qui les accueillent.

Elle joue également un rôle de liaison avec les différentes structures gériatriques (hospitalières ou non) et avec les intervenants au domicile lorsque la sortie du patient est envisagée.

L'Équipe Mobile de Gériatrie externe intervient également dans les EHPAD et au domicile des patients.



L'Équipe Mobile douleur Accompagnement et Soins Palliatifs

Cette équipe est composée de médecins, d'une infirmière, de psychologues, d'une secrétaire et de bénévoles (les blouses jaunes). Elle intervient à la demande des services d'hospitalisation, du patient ou de sa famille.

Ses missions concernent la prise en charge globale du patient ainsi que de son entourage, l'évaluation de la douleur, l'anticipation des autres symptômes, l'accompagnement psychologique et social ainsi que l'encadrement d'un éventuel retour à domicile.

**L'équipe est joignable du lundi au vendredi
De 9h à 17h au 01 49 83 18 34**



Équipe de Liaison et de Soins en Addictologie :

ALCOOL - TABAC - DROGUE

Les missions principales de l'équipe ELSA sont les suivantes :

Information et Prévention des risques liés à la consommation de tabac, d'alcool et autres toxiques.

Entretiens auprès des patients hospitalisés consommateurs (tabac, alcool, autres drogues).

Délivrance de substituts nicotiniques pour les personnes hospitalisées qui le souhaitent.

Orientation des patients vers des lieux de soins ambulatoires spécifiques si nécessaire.

Conseil à l'entourage...

L'équipe est joignable au 01 49 83 10 01



Associations

Au sein de l'établissement, nous comptons des associations composées de bénévoles au service des malades et de leur famille. Elles peuvent vous apporter soutien et réconfort durant votre séjour. N'hésitez pas à les contacter par l'intermédiaire du cadre du service.



• École à l'Hôpital

Cette association d'enseignants bénévoles participe à rendre à l'enfant une vie plus active. Leur intervention auprès de l'enfant hospitalisé a un rôle positif dans l'évolution des soins. Les cours sont dispensés individuellement le matin.

• Les Blouses Roses

Les blouses roses interviennent principalement au-près des enfants hospitalisés. Elles les écoutent, les réconfortent et les distraient au moyen d'activités ludiques, créatives ou artistiques.



• Les Blouses Jaunes

L'action de ces bénévoles se veut une réponse humaniste au traitement de la fin de vie. Les bénévoles accompagnent les malades traversant une phase critique d'une maladie grave ou en fin de vie ainsi que leur proches.



• Les Gilets Bleus

Le Service Civique est un dispositif français d'encouragement à l'engagement civique et citoyen entré en vigueur le 13 mai 2010. Des volontaires de l'association BSFA, les « gilets bleus », effectuent des missions d'accueil et d'accompagnement des patients et de leurs proches afin de leur faciliter l'accès et l'orientation au sein de l'hôpital avec une attention toute particulière portée aux publics vulnérables.



La Maison Sport Santé

La Maison Sport Santé (MSS) Bry-Villiers, co-portée par l'Hôpital Saint-Camille et le Centre de Rééducation Fonctionnelle de Villiers-sur-Marne, est ouverte à toute personne ayant besoin d'un accompagnement pour démarrer ou reprendre une Activité Physique.

Sa mission est d'accueillir et d'orienter vers une activité physique adaptée à chacun, à proximité du domicile et dans un cadre sécurisant, après une évaluation des capacités physiques et motivationnelles. L'orientation peut être faite directement vers une association externe ou un programme d'activité physique de 3 mois au sein de la MSS peut être proposé.

L'équipe, composée de deux Enseignants en Activité Physique Adaptée, est joignable du lundi au vendredi de 10h à 17h au 01 49 83 00 96.

Les prestations hôtelières

La cafétéria

Une cafétéria Relais H est à votre disposition dans le hall de l'hôpital au RDC, elle est ouverte du lundi au vendredi de 8h00 à 18h30 et les weekends et jours fériés de 12h00 à 17h30.

Vous pourrez y consommer des repas chauds ou froids ainsi que des boissons à emporter ou à consommer sur place. La cafétéria propose également une gamme de produits à l'achat (biscuiterie, confiserie, cadeaux et presse).

La conciergerie

L'hôpital dispose d'une conciergerie accessible aux patients et à leur proches.

Decouvrez les prestations proposées sur son site internet: www.happytal.com.

L'équipe Happytal est joignable au comptoir du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 ou par téléphone au 01 84 23 13 21.

Les repas

Les repas sont généralement servis aux heures suivantes pour :

- **Le petit déjeuner** à partir de **8h00**,
- **Le déjeuner** à partir de **12h00**,
- **Le dîner** à partir de **18h00**.

A votre arrivée, l'équipe soignante prendra en compte vos régimes et vos souhaits alimentaires. L'information sera transmise aux diététiciennes.

Sur demande, une diététicienne élabore vos menus en tenant compte de vos contraintes alimentaires, médicales et religieuses.

Exceptionnellement, une personne peut prendre son repas auprès de vous. Informez le personnel du service de votre demande, il vous donnera la marche à suivre.

La télévision

La mise en service de votre télévision se fait à la boutique cafétéria aux horaires d'ouverture. Pour le respect de vos voisins, des casques sont à votre disposition à la boutique.

Pour préserver le repos des autres malades, il convient d'user avec discrétion du téléphone, de la télévision et d'éviter les conversations bruyantes.

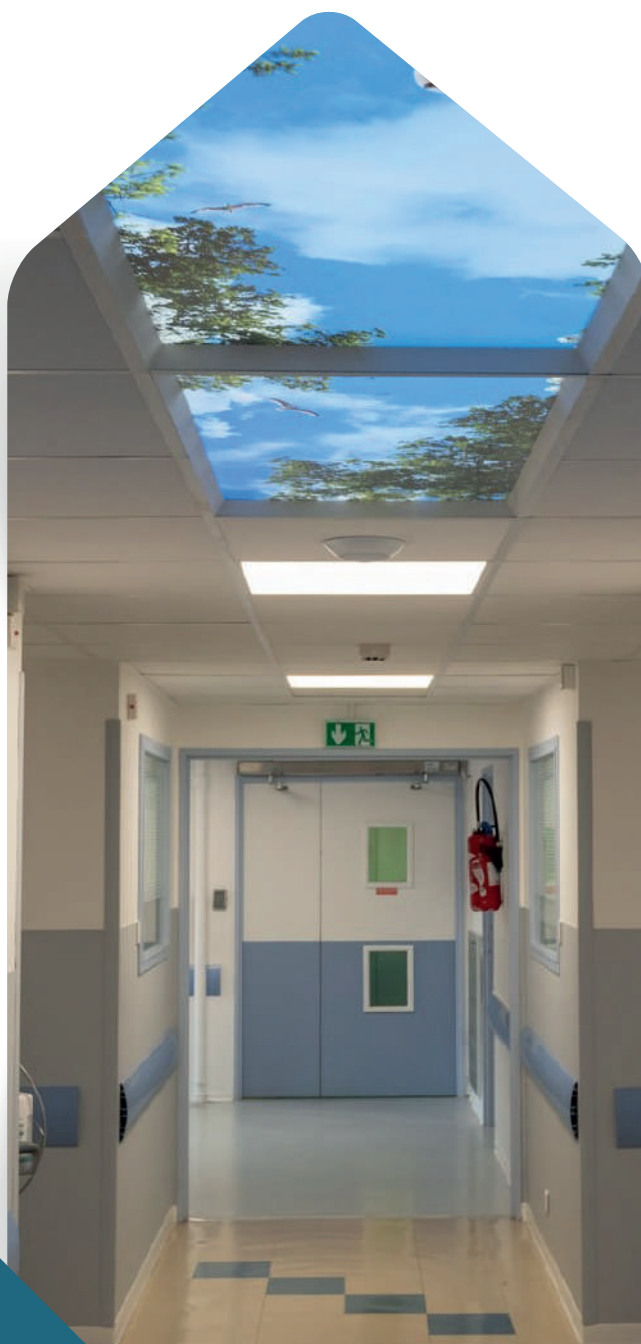
Le téléphone

Pour être contacté directement dans votre chambre : votre correspondant doit composer le **01.49.83** suivi de votre numéro de lit.

Vous devez demander une ouverture de ligne si vous souhaitez effectuer des appels extérieurs à partir du téléphone de votre chambre. Pour cela, veuillez-vous adresser au personnel de l'accueil. Le versement d'une provision vous sera réclamé.

Le courrier

Le matin un vaguemestre distribue le courrier. Celui que vous expédiez peut-être déposé dans la boîte aux lettres située au rez-de-chaussée, face à la cafétéria.



L'accueil des proches

• Les visites

Vos proches peuvent vous rendre visite durant votre hospitalisation (sauf interdictions temporaires). Afin de faciliter leur accueil, tout en préservant l'organisation des soins, quelques consignes doivent être observées.

Il est demandé :

- De respecter les heures de visites proposées par l'établissement de **13h00 à 20h00** sauf pour le service de réanimation **12h00 à 00h00** ;
- De quitter la chambre lors des soins ;
- De ne pas faire de bruit dans les services ;
- De ne pas apporter des plantes en pots ni de fleurs ;
- De ne pas apporter de boissons alcoolisées.

Les enfants de moins de 15 ans ne sont pas admis en visite (en cas de circonstances exceptionnelles consultez le cadre de santé).

• Les accompagnants

Exceptionnellement un membre de votre famille peut être autorisé à rester auprès de vous la nuit et le jour. Le supplément demandé peut être pris en charge par votre mutuelle.



Cultes :

Bien que fondé par des religieux catholiques, l'hôpital s'est toujours donné pour mission de respecter la liberté religieuse et de conscience de chacun.

Vous pouvez contacter les représentants du culte de votre choix directement ou par l'intermédiaire de l'équipe soignante durant votre hospitalisation.

Aumônerie catholique : vous pouvez contacter l'aumônier 24h/24 en composant le *6637 sur le téléphone présent dans la chambre. Il assure les visites quotidiennes avec une équipe de bénévoles.

La communauté des Camilliens anime les célébrations à la chapelle de l'hôpital située au centre du 1er étage.

Quelle que soit votre confession religieuse, vous



avez la possibilité de faire venir auprès de vous un représentant du culte de votre choix.

Interprétariat

L'interprétariat participe à la qualité des soins. Il permet de faciliter la communication entre professionnels et patients et garantit l'information donnée.

L'hôpital dispose d'une liste d'interprètes au sein de l'établissement afin de faciliter la compréhension et la communication.

Accueil des personnes malentendantes :

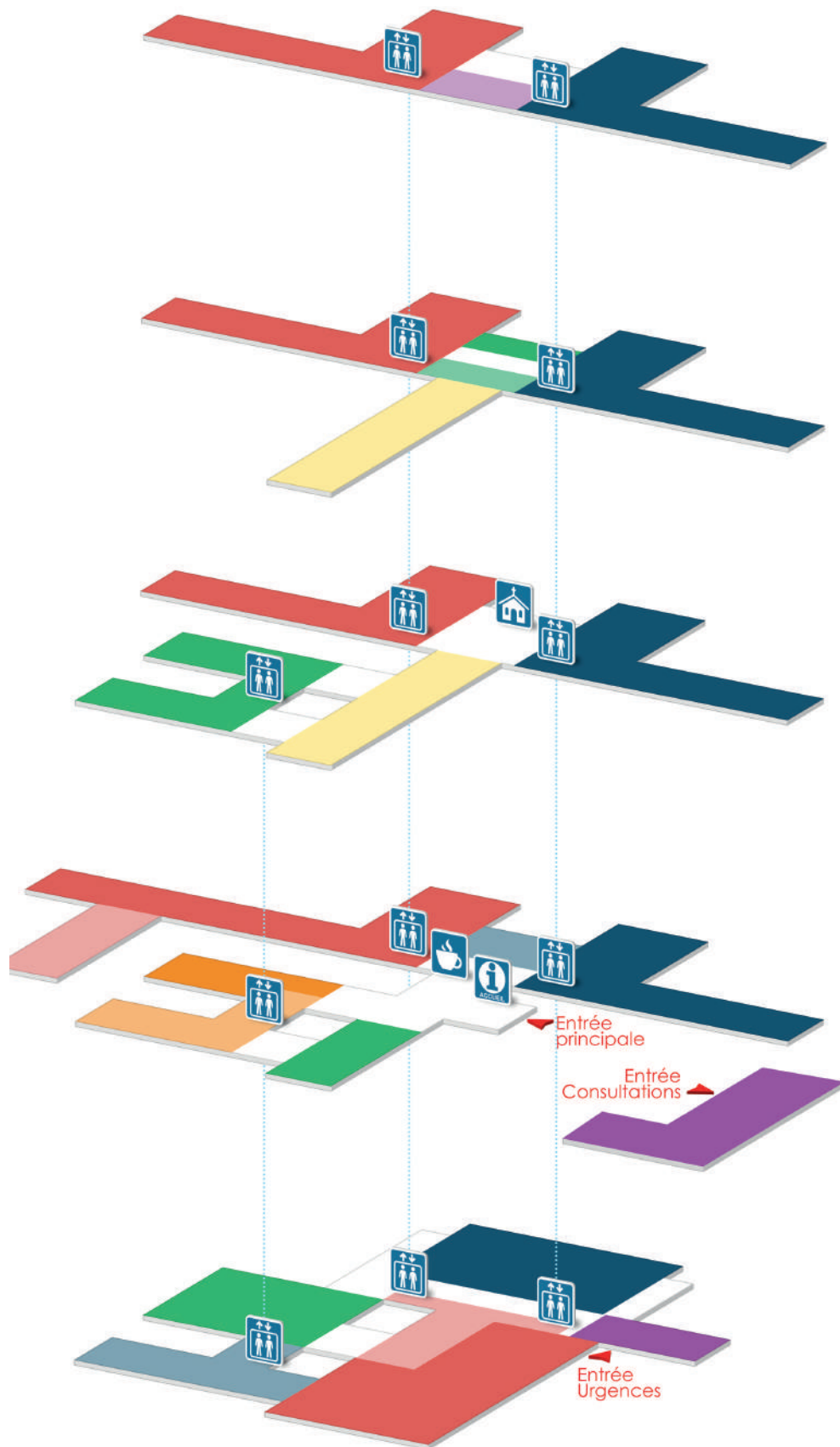
Les personnes malentendantes peuvent bénéficier d'une aide par une personne pratiquant la langue des signes.

Parking

L'hôpital Saint-Camille met à votre disposition un parking payant dédié aux visiteurs et consultants.

Le parking est sécurisé, couvert et dispose de 130 places accessibles 7j/7j et 24h/24h.

Plan de l'hôpital



Niveau 3

- Médecine interne
- Equipe mobile douleur et accompagnement soins palliatifs
- Hépatogastro-Entérologie Diabétologie

Niveau 2

- Rhumatologie-Unité de soins de médecine en oncologie
- Endoscopies digestives et bronchiques
- Epreuves fonctionnelles respiratoires
- Chirurgie viscérale
- SMR Les Murets

Niveau 1

- Unité de gériatrie aiguë
- Traumatologie Orthopédie UPOG Médecine
- Laboratoire
- SMR Les Murets

Niveau 0

- Départements enfants : Médecine - Consultations Hôpital de jour
- Unité de surveillance continue pédiatrique
- Plateau technique de cardiologie
- Cardiologie Unité de soins intensifs cardiologiques
- Unité de chirurgie ambulatoire
- Unité de médecine ambulatoire
- Post-urgences médecine adulte
- Pôle consultations

Niveau -1

- Bloc opératoire
- Radiologie - Echographie Scanner - IRM
- Réanimation polyvalente
- Urgences Adultes
- Urgences Enfants
- Orthopédie - Consultations



Cafétaria
Boutique



Chapelle



Ascenseur



Accueil
Informations

Vue d'ensemble



Par le R.E.R

Ligne A – station « Bry-sur-Marne »

Puis prendre le bus → n°120
direction Noisy-le-grand

Ligne E – Station « Villiers-sur-
Marne / Le Plessis Trévise »

Puis prendre le bus → n° 210,
direction château de Vincennes.



Par le Bus

Bus n° 120

Arrêt « Hôpital Saint-Camille »



Par la route

En provenance de Paris

A4 (direction Metz/Nancy)

Sortie 6 : Bry-sur-Marne /
Champigny, puis suivre les flèches
Hôpital

En provenance de l'Est Parisien :

A4 (direction Créteil/Paris)

Sortie 8 : Bry-sur-Marne/Noisy-le-
grand, suivre Bry-centre, puis suivre
les flèches Hôpital

Votre sortie...



Votre sortie est décidée par les médecins du service. Elle ne peut être effective qu'après remise par le secrétariat médical des documents nécessaires à la continuité de vos soins.

Dans le cadre de votre sortie, les équipes soignantes et le service social assurent la coordination. Si vous souhaitez quitter l'établissement contre avis médical, nous vous demanderons de signer un document qui atteste de votre volonté.

Si la personne hospitalisée est mineure, il appartient aux titulaires de l'autorité parentale d'organiser les modalités de sa sortie. Un mineur ne peut être confié à des amis, famille ou ambulanciers que si ces derniers présentent une pièce d'identité et une autorisation parentale.

Les formalités de sortie



Il est indispensable d'effectuer les formalités de sortie. Pour cela, vous devez vous présenter au bureau des admissions.

Les guichets sont ouverts du lundi au vendredi de **9h à 17h** et le samedi de **9h à 14h**. Les bulletins de situation vous seront remis pour votre employeur.

En dehors des horaires d'ouverture, ci-dessus, vous pouvez effectuer vos modalités de sortie à l'accueil des urgences.



Les modes de transports

Si votre état l'exige, et sur prescription médicale, votre retour à domicile peut être effectué par ambulance, par Véhicule Sanitaire Léger (VSL) ou par taxi conventionné.

Le type de transport pour votre sortie est conditionné par votre état de santé.

Dans certains cas, vous aurez à avancer une partie ou la totalité des frais.

Vous avez la possibilité de choisir la compagnie de transport, sinon l'hôpital vous en proposera une.

Vous avez également la possibilité d'utiliser un véhicule personnel ou les transports en commun. Les frais afférents peuvent vous être remboursés par l'assurance maladie sous certaines conditions.

Voir détail sur www.ameli.fr

MEDICAL & BEAUTY CENTER

BECAUSE WE ALWAYS WANT TO FEEL BEAUTIFUL

PERRUQUES MEDICALES

Nous sommes un centre de beauté dédiée exclusivement aux prothèses capillaires ainsi que de produits cosmétiques et accessoires (bonnets, turbans et foulards), nous constatons aujourd'hui l'exigence des femmes qui désirent faire de cet accessoire une discrétion totale et nous y avons réfléchis pour que Médical Beauty Center, y réponde.

Nous sommes agréée Sécurité Sociale, nous pratiquons le tiers Payant votre prothèse capillaire prise en charge en totalité pour le choix de la Classe 1 et pour la Classe 2 se renseigner auprès de votre mutuelle qui couvrira le reste à charge.

MÉDICAL BEAUTY CENTER

17 boulevard Gabriel Péri
94500 Champigny-sur-Marne
Tél : 07.88.55.48.98.



Vous pourriez bien voir la vie en rose en associant Appétits & Associés à votre quotidien.

CHOISISSEZ UN MAINTIEN À DOMICILE DE QUALITÉ :

aides du lever au coucher, entretien du logement, sorties accompagnées, préparation ou portage de repas équilibrés et gourmands. À vous de décider d'améliorer votre bien être quotidien. Prestations pouvant ouvrir droit à réduction ou crédit d'impôt et prise en charge APA et CNAV*. Structure prestataire autorisée et déclarée.

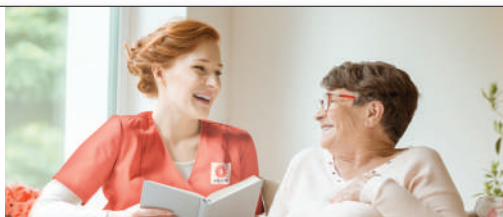
appetits-associes.fr

**Nous contacter :
01 70 611 960**

**APPÉTITS[®]
& ASSOCIÉS**
L'ÉCOUTE ET LE BIEN-ÊTRE ASSOCIÉS



*Dans les limites et conditions fixées à l'art.199 sexdecies du CGI.



POUR VOUS Y ACCOMPAGNER, PENDANT VOTRE SÉJOUR ET POUR VOTRE RETOUR À DOMICILE, CONTACTEZ-NOUS ET SOYEZ SEREINS, NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS !



ASSISTANCE À LA PERSONNE



ENTRETIEN DU DOMICILE



LIVRAISON DE REPAS



ACCOMPAGNEMENT VÉHICULÉ



LIVRAISON À DOMICILE



JARDINAGE



BRICOLAGE



ASSISTANCE ADMINISTRATIVE



INSTALLATION DE TÉLÉASSISTANCE



ASSISTANCE INFORMATIQUE



COORDINATION



PRÉVENTION



DEVIS GRATUIT
Crédit d'impôt*50%

* Selon l'article 199 sexdecies du Code Général des Impôts et la circulaire du 11 avril 2019 du Ministère de l'Economie et des Finances.

AGE D'OR SERVICES NOISY-LE-GRAND ET BRY-SUR-MARNE
(ZONES D'INTERVENTION 93, 94, 77)

Tél. 01 43 30 46 78
Port. 06 18 44 97 74

www.agedorservices.com



LA VIE CHEZ VOUS.

1 Activités relevant de l'article D. 7231-1 du Code du Travail - Crédits photos : © Shutterstock, Inc.

SPÉCIALISTE DE L'AMÉNAGEMENT : DONNEZ VIE À VOS PROJETS



GreenWorks

Conception, pilotage, réalisation



Une entreprise générale du bâtiment dynamique, qui met à votre disposition 15 ans d'expérience dans les métiers de l'aménagement et de l'énergie.

contact@green-works.fr - www.green-works.fr



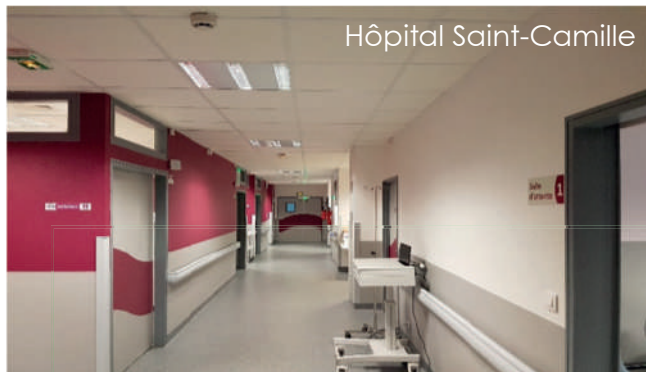
PROELEC 95

ÉTUDES CONCEPTIONS INSTALLATIONS DE VOS PROJETS COURANT FORT COURANT FAIBLE

Hôpital Saint-Camille



Hôpital Saint-Camille



Gare SNCF de Meaux



Siège social : 1, rue Marguerite Perey
95150 TARVENY

E-Mail : contact@proelec95.fr

www.proelec95.fr

Qualifelec CFO MGTI CLASSE 3 Cfa MGTI2.3 / RC

Vos droits, vos devoirs...



VOS DROITS

La loi dite « Kouchner » du 4 mars 2002, relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé reconnaît un certain nombre de droits aux patients, notamment ; l'accès à l'information et à son dossier médical, l'exigence d'un consentement éclairé, la possibilité de désigner une personne de confiance. Vous trouverez également des informations concernant vos droits en cas de dispositions particulières.

Les chartes

Vous trouverez en annexe les différentes chartes :

- La charte de la personne hospitalisée
- La charte de l'enfant
- La charte Romain Jacob

Elles sont également affichées à l'entrée des services.

Non-divulgation de présence

Chaque patient a la possibilité de demander que son hospitalisation revête un caractère privé (conformément à l'article R 1112-45 du Code de la Santé Publique), en demandant la non-divulgation de sa présence à l'hôpital.

Dans ce cas, veuillez prévenir au plus tôt le cadre de santé du service.

Information et consentement

Pendant votre hospitalisation, les professionnels de santé sont tenus de vous informer sur votre état de santé et les conditions de votre hospitalisation à l'exception des cas d'urgence, de l'impossibilité de recevoir l'information ou de refus d'être informé.

Aucun acte médical, ni aucun traitement ne peut être réalisé sans votre consentement libre et éclairé. Ce consentement peut être retiré à tout moment. Si vous n'êtes pas en état d'exprimer votre volonté, c'est la personne de confiance, désignée par vos soins, qui sera consultée.

Droit des enfants mineurs et des majeurs protégés

Le consentement du mineur ou du majeur sous tutelle doit être recherché s'il est apte à exprimer sa volonté et à participer à la décision médicale. Le consentement express et écrit pour les soins et les interventions chirurgicales sur des enfants mineurs appartient aux détenteurs de l'autorité parentale, père, mère ou tuteur légal pour les majeurs protégés.

En cas d'urgence vitale, les interventions chirurgicales sont autorisées par la loi, notamment quand les parents ne peuvent être joints ou quand l'état de santé ou l'intégrité corporelle du mineur apparaissent menacés.

La personne de confiance

Si vous êtes majeur(e), les personnels de santé vous sollicitent pour savoir si vous avez désigné une personne de confiance. Il s'agit d'une possibilité et non d'une obligation. Vous avez la possibilité de désigner une personne de confiance parmi votre entourage familial, vos amis ou toute autre personne majeure.



Cette personne, informée par vos soins de sa mission et l'acceptant, peut vous accompagner dans vos démarches, assister à vos entretiens médicaux et vous aider à prendre des décisions. Dans le cas où votre état de santé ne vous permettrait pas de donner votre avis ou de faire part de vos décisions, elle est consultée en priorité par l'équipe médicale afin de recueillir son avis sur votre prise en charge thérapeutique.

La désignation de la personne de confiance se fait par écrit (formulaire ou papier libre daté et signé du patient). Ce document est conservé dans le dossier médical. La désignation peut être effectuée lors de toute hospitalisation, à tout moment. Elle est valable pour la durée de l'hospitalisation et est révocable à tout moment. Le formulaire est annexé à ce livret.

La personne de confiance ne doit pas être confondue avec la personne à prévenir. Vous pouvez désigner le même correspondant ou choisir une autre personne qui devra donner son accord pour cette désignation.

Les directives anticipées

Toute personne majeure, pour le cas où elle serait un jour hors d'état d'exprimer sa volonté, peut rédiger ses directives anticipées. Elles indiquent les souhaits relatifs aux conditions de limitation, d'arrêt ou de refus de traitement, notamment ceux de réanimation.

Pour être valables, ces directives anticipées doivent respecter quelques conditions :

Elles doivent être écrites, datées et signées par l'intéressé qui indique son nom, prénom, date et lieu de naissance. A noter qu'en cas d'impossibilité physique de l'intéressé d'écrire ou de signer, ce document peut être dressé et attesté par deux témoins dont la personne de confiance.

Elles restent modifiables et révocables à tout moment. Elles peuvent être conservées par la personne concernée elle-même, par un membre de sa famille, ou la personne de confiance ou bien intégrées dans un dossier médical de ville ou de l'hôpital. Bien entendu, à son entrée à l'hôpital ou au cours de son séjour, le patient devra indiquer au médecin leur existence et le cas échéant leur détenteur. Cette information sera portée dans le dossier médical hospitalier.

Personne à prévenir

Vous avez également la possibilité de désigner une personne à prévenir, qui peut être différente de la personne de confiance. La personne à prévenir sera le contact de l'établissement en cas d'événement(s) particulier(s) au cours de votre séjour d'ordre organisationnel ou administratif (transfert vers un autre établissement de santé, fin du séjour et sortie de l'établissement...). La personne à prévenir n'a pas accès aux informations médicales vous concernant et ne participe pas aux décisions médicales.

Il n'y a pas de formulaire de désignation de la personne à prévenir, il vous suffit de le signaler à l'équipe qui vous accueille, en précisant ses coordonnées.

Accès au dossier médical

Le dossier médical est la propriété de l'établissement, mais vous pouvez accéder aux données contenues dans votre dossier conformément aux dispositions prévues par la loi du 4 mars 2002.



Pour disposer d'informations sur votre état de santé ou sur les conditions de votre prise en charge, nous vous conseillons dans un premier temps de prendre contact avec le médecin qui vous a suivi lors de votre hospitalisation.

Vous pouvez également consulter tout ou partie de votre dossier médical. Son accès est réservé à :

- Vous-même de manière directe ;
- Vos ayants droit en cas de décès ;
- La personne ayant l'autorité parentale, dans le cas d'un mineur (à noter qu'à partir de 15 ans, le patient peut s'opposer à la communication de son dossier médical) ;

- Le tuteur, dans l'hypothèse d'une personne majeure protégée ;
- Le médecin désigné comme intermédiaire par l'une des personnes ci-dessus.

Pour obtenir communication des données contenues dans votre dossier médical, **vous devez adresser votre demande au directeur de l'établissement accompagnée de la copie d'une pièce d'identité officielle.**

Vous pourrez soit consulter gratuitement votre dossier au sein du service accompagné d'un médecin, soit vous le faire expédier. Les frais afférents aux photocopies et à cet envoi vous seront facturés.

Des formulaires de demande sont disponibles à l'accueil de l'établissement et également sur le site internet www.ch-bry.fr dans la rubrique « accès au dossier médical ».

Plainte et réclamations

Vous pouvez ne pas avoir été satisfait d'un point concernant votre séjour ou votre prise en charge. Dans ce cas, nous vous invitons à prendre contact avec le cadre de santé du service dans lequel vous êtes hospitalisé.

Si vous ne pouvez ou ne souhaitez pas contacter le personnel du service, sachez que vous pouvez demander à rencontrer la responsable chargée des relations avec les Usagers.

Vous pouvez aussi écrire au directeur de l'hôpital ou envoyer un mail à la responsable patientèle et juridique : secdir@ch-bry.org

Une réponse vous sera rendue dans les meilleurs délais. Si cette réponse ne vous convient pas, vous avez la possibilité de demander à rencontrer le médiateur médical ou non médical de la Commission des Usagers (CDU).

La commission des usagers

Cette commission, présidée par un membre élu, est composée de représentants des usagers et de médiateurs médicaux et non-médicaux.

Elle veille au respect de vos droits et contribue à l'amélioration de la qualité de la prise en charge et de l'accueil des personnes malades et de leurs proches.

Suite au traitement des réclamations, elle propose une issue selon la nature des faits et les réponses précédemment fournies par l'établissement.

Protection des données à caractère personnel

Conformément au Règlement Général relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) entré en application le 25 mai 2018 et à la législation nationale en vigueur.

Des données personnelles vous concernant vont être enregistrées par les agents administratifs et par les professionnels de santé de l'hôpital. Afin de vous garantir la prise en charge médicale la plus adaptée à vos besoins, sécuriser votre parcours patient au sein de nos services et permettre la bonne gestion des activités de l'hôpital.

Ces données seront conservées pendant une durée conforme à la législation en vigueur.

Pour garantir vos droits, l'hôpital a mis en place un système de protection de vos données.

Une note d'information « Informatique et Libertés » plus complète est disponible à l'accueil, ou sur demande, auprès du personnel soignant.

Pour tout renseignement complémentaire sur ce dispositif ou pour exercer vos droits, vous pouvez contacter notre déléguée à la protection des données (DPO) en écrivant :

dpo@ch-bry.org

ou à l'adresse postale suivante :

**Hôpital Saint-Camille
Madame CONTASSOT / DPO**

**2 rue des Pères Camilliens
94 360 Bry-sur-Marne**



VOS DEVOIRS

Nous mettons tout en œuvre pour vous assurer la meilleure prise en charge, nous vous remercions de respecter, ou de faire respecter par vos proches, ces quelques règles qui faciliteront le séjour de tous les patients hospitalisés !

- L'hôpital a une mission de service public, il est soumis au **principe de laïcité** : chaque usager est libre d'exprimer ses convictions, ses droits, à condition de respecter le bon fonctionnement du service, la sécurité des soins, la tranquillité et l'intimité de ses voisins.
- Les visiteurs sont **discrets**. Ils doivent respecter l'organisation des soins et les règles générales de sécurité de l'établissement (nombre de visiteurs, horaires de visite, accès réservés, stationnement...).
- Soyons tous **attentifs à l'environnement et au matériel** mis à disposition. Les dégradations non accidentelles occasionnées lors de l'hospitalisation relèvent de **votre responsabilité**.
- En aucun cas les récepteurs de télévision, de radio ou tout autre appareil sonore ne doivent gêner le repos des patients. Chacun doit contribuer à **faire respecter le silence**.
- Il est **interdit** d'introduire à l'hôpital de **l'alcool**, des objets ou **produits dangereux** ou prohibés par la loi.
- Si vous souhaitez vous absenter du service, vérifiez auprès du médecin que votre état de santé le permet, et **prévenez-nous** de votre absence et de sa durée.
- **Photos et vidéos** des patients, du personnel ou des visiteurs ne sont pas autorisées sans l'aval de la direction de l'établissement et l'accord explicite des individus photographiés.
- En toutes circonstances, il convient de traiter le personnel avec **respect et courtoisie**. En cas de menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages, l'établissement assure la protection des agents qui en sont victimes dans le cadre de leurs fonctions. Les victimes de dommages de toute nature peuvent porter plainte en leur nom personnel.



Les mesures de sécurité

Le Tabac

Il est interdit de fumer et de vapoter dans les locaux.

Pendant votre hospitalisation, vous pouvez demander à voir l'équipe d'addictologie qui est à votre disposition pour toute information au sujet de l'arrêt du tabac.

Sécurité incendie

En cas d'incendie, donnez l'alerte en utilisant votre sonnette appel malade si vous êtes dans votre chambre pour prévenir le personnel ou téléphonez au 2145. Précisez le lieu (bâtiment, étage et chambre).

En cas d'alerte incendie, restez calme, attendez dans votre chambre porte fermée, les consignes qui seront données par le personnel. Il est interdit de prendre les ascenseurs.

Pour des raisons d'hygiène, fleurs et animaux (exception faite des chiens guide) sont prohibés dans l'enceinte de l'établissement.

Vie quotidienne
Actes essentiels de la vie
Vie sociale et relationnelle
Accompagnements véhiculés
Retour d'hospitalisation
Garde malade



Depuis plus de 15 ans à vos côtés!

www.apadom.fr



Visite d'évaluation gratuite
Interventions 7j/7 et 24h/24
Nombreuses prises en charge possibles
Déduisez 50% de vos impôts
CESU acceptés
Sans engagement
Sans frais de dossier
Service d'astreinte soir et week-end
Système de pointage lors de chaque intervention



Véhicules de transport
dont TPMR

RENSEIGNEMENTS ET DEVIS GRATUITS AU

01 47 06 75 26



APADOM intervient sur le 94, 93 et 77

Conjuguer vie sociale
et vie personnelle

Je me **sens bien** chez moi avec le
soutien de personnels **compétents**
J'ai de la **visite**, je me sens **entourée**

J'ai choisi un Service à Domicile **ABCD**

50%
déduction
fiscale /
crédit d'impôt

01 41 81 18 13
ds@abcd94.fr

Aides et Soins à domicile 7j/7^s dans l'Est du Val de M
10^{ter} Quai Beaubourg, Saint Maur



www.abcd94.fr



Spécialiste de l'aide à domicile proche de chez vous



MAINTIEN
À DOMICILE



HANDICAP



MÉNAGE ET
REPASSAGE

09 70 80 90 19

services@destia.fr

www.destia.fr



Banquier et assureur
mutualiste, le Crédit
Agriculture d'Ile-de-France
a pour ambition d'être
utile à ses clients
et à son territoire,

par son rôle d'acteur
économique majeur au sein
d'une région au dynamisme
exceptionnel, et également
à travers le soutien continu
et solidaire de ses 52 Caisses
locales et de son fonds de
dotation Mécénat.

RETROUVEZ-NOUS :

Agence de BRY-SUR-MARNE
50 Grande Rue
94360 BRY-SUR-MARNE

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile-de-France.
Siège social : 26 quai de la Rapée - 75012 PARIS - 775.665.615 RCS PARIS. © CréditPhoto.

ca-paris.com



01 43 24 57 87

ALARMES INTRUSION

- Sécurisez votre domicile en votre absence ou en votre présence (nuit ou animaux).

VIDÉOSURVEILLANCE

- Surveillance par caméra en local ou à distance par internet ou smartphone.

TÉLÉSURVEILLANCE

- Un service 24/24, 365 jours par an, avec intervention d'agents de sécurité.

AUTOMATISME DE PORTAIL

- Motorisez votre portail ou votre porte de garage.

SERVICE SERRURERIE

- Serrures haute sécurité
- Serrures carénées : les meilleures marques sélectionnées pour leur conformité aux **labels exigés par les assurances** vous seront proposées.
- Portes blindées, portes renforcées
- Cornières anti-pince
- Blindage
- Grilles de défense

193, AVENUE PIERRE BROSOLETTE
94 170 LE PERREUX-SUR-MARNE

www.aispenet.com

65 ter avenue Jean Jaurès
78711 Mantes-la-Ville
FRANCE



obi78@orange.fr

Tél. : +33 (0) 1 30 92 10 00

Partenaire



Étiquettes adhésives ● Imprimés ● Cartes plastiques ● Emballages

Centre de Rééducation
Fonctionnelle
Villiers-Sur-Marne



Orthopédie, Traumatologie et Traumatologie
du sport, Neuro-orthopédie :
40 lits adultes et 45 Lits pédiatriques

6/8 rue Entroncamento
94 350 Villiers-Sur-Marne

Crf-Villiers.org
01.49.41.35.35

GroupeSOS
Santé

Qualité et sécurité des soins...



Une démarche d'amélioration continue

L'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins lors de votre séjour à l'hôpital est notre constante préoccupation.

Les objectifs d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins sont inscrits dans le projet d'établissement et suivis par la direction de la qualité et de la gestion des risques. Un programme d'actions est mis en œuvre et évalué. Il permet notamment de prévenir les infections associées aux soins, de sécuriser la prise en charge au bloc opératoire et de renforcer la sécurité d'utilisation des médicaments, des dispositifs médicaux et des produits sanguins.

Les professionnels sont engagés dans une démarche régulière d'évaluation et d'amélioration de leurs pratiques de soins. Le signalement des dysfonctionnements et des événements indésirables est organisé sur l'ensemble de l'établissement et des mesures sont mises en œuvre pour les corriger.

La mesure et le suivi de la qualité des soins

Comme tous les établissements de santé, l'hôpital Saint-Camille participe à des campagnes nationales de mesure de la qualité des soins.

Découvrez les résultats de ces indicateurs sur le site internet et sur ScopSanté.

La prise en charge de la douleur

L'article L 11 10-5 du Code de la Santé Publique prévoit que : « ... toute personne a le droit de recevoir des soins visant à soulager sa douleur. Celle-ci doit être en toute circonstance prévenue, évaluée, prise en compte et traitée... »

A l'hôpital Saint-Camille, la prise en charge de la douleur des patients est une de nos priorités. Dans cette optique, **le Comité de Lutte contre la Douleur (CLUD)** composé de professionnels médicaux et paramédicaux impliqués au sein des services, contribue à la mise en place de protocoles adaptés au traitement de la douleur.

Des enquêtes auprès des patients et du personnel sont organisées régulièrement pour veiller à leur efficacité.



Lutte contre les infections associées aux soins

Conformément à la réglementation, l'hôpital Saint-Camille est doté d'un **Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales (CLIN)** constitué de professionnels de l'établissement et d'un représentant des usagers. Des règles d'hygiène, dont l'application fait l'objet d'un suivi, sont mises en oeuvre par le personnel dans un souci de vous assurer des soins de qualité. Dans certains cas, des recommandations s'appliquent également aux familles. Elles leur seront signalées et expliquées.

Le rôle du CLIN est d'élaborer une politique de surveillance et de prévention des infections liées aux soins dans notre hôpital. Les différentes actions sont mises en place par une équipe d'experts : **l'Equipe Opérationnelle d'Hygiène Hospitalière (EOHH).**

Cette équipe mène des actions de formation auprès du personnel, établit des recommandations de bonnes pratiques d'hygiène visant à améliorer la qualité des soins et la sécurité de l'environnement hospitalier.

L'objectif est de limiter les risques d'acquisition d'infections par les usagers et par le personnel à l'hôpital.

Par ailleurs, l'établissement pratique la politique de surveillance des infections du site opératoire recommandée par les autorités sanitaires.

Faire un don peut sauver une vie

Les prélèvements d'organes sont réglementés par la loi bioéthique du 29 juillet 1994, dont le principe est le suivant : chacun a le droit de s'opposer au prélèvement d'organe, mais il doit faire connaître sa décision.

Pour cela, il doit s'inscrire au registre national des refus en adressant un courrier à l'adresse suivante :

**Registre National des Refus
Agence de la biomédecine
1, avenue du stade de France
93212 Saint Denis la plaine cedex**

Vous pouvez obtenir des informations sur le don d'organes en vous connectant sur le site de l'agence de la biomédecine :

www.agence-biomedecine.fr

La transfusion sanguine

Les risques liés à la réalisation d'une transfusion sanguine sont aujourd'hui très limités, grâce aux mesures mises en place par le **Comité de Sécurité Transfusionnelle et d'Hémovigi-lance (CSTH).**

Les produits, rigoureusement contrôlés, répondent à des normes obligatoires de qualité et de sécurité.

Si votre état nécessite une transfusion de produits sanguins, vous recevrez, du médecin responsable de la prescription, les informations essentielles à cet acte. Votre médecin traitant en sera informé et assurera le suivi ultérieur.



Le développement durable

« C'est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. »

L'hôpital Saint-Camille a intégré dans ses missions et ses activités une responsabilité dans la mise en œuvre de ce principe.

Il s'inscrit donc dans une démarche volontariste en incluant les concepts de développement durable dans quatre domaines d'application de l'éco-responsabilité qui sont :

- les déchets ;
- les déplacements ;
- les achats ;
- les bâtiments (construction, énergie et eau).



Votre avis nous intéresse



Afin de nous aider à répondre au mieux à vos besoins, vous avez la possibilité de donner votre avis sur la qualité de votre prise en charge à Saint-Camille :

Un questionnaire de satisfaction est à votre disposition, vous pouvez le remettre aux professionnels de santé ou le déposer dans la boîte aux lettres disponible à l'entrée du service.

Lors de votre retour à domicile, vous pouvez être sollicité par mail pour donner votre point de vue sur la qualité de votre prise en charge via un questionnaire en ligne totalement anonyme de la Haute Autorité de Santé.



Mon espace santé

Vous avez la main sur votre santé



Mon espace santé est un service numérique de confiance, qui permet à chacun de garder le contrôle sur ses données de santé, de stocker et partager en toute sécurité tous les documents et informations utiles pour son suivi médical avec ses professionnels de santé.

Au-delà du dossier médical, ce service donne accès à une messagerie sécurisée, ainsi qu'à un catalogue de services et d'applications de santé référencés par les services publics.

Pour l'activer, Un code confidentiel est envoyé à chaque assuré, par e-mail ou par courrier pour l'inviter à activer son espace personnel sur **monespacesante.fr**.

Une aide en ligne sous forme de questions/réponses est disponible sur ce site.

Le Dossier Médical Partagé

La mémoire de votre santé



Le Dossier Médical Partagé (DMP) est un carnet de santé numérique qui conserve et sécurise vos informations de santé, surtout celles que vous risquez d'oublier.

Gratuit et confidentiel, le DMP conserve précieusement vos données de santé en ligne. Il vous permet d'accéder à vos informations médicales, de les partager avec votre médecin traitant et tous les professionnels de santé qui vous prennent en charge, même à l'hôpital.

Vous pourrez y retrouver :

- votre historique de soins des 24 derniers mois, automatiquement alimenté par :
- l'Assurance Maladie,
- vos pathologies et allergies éventuelles,
- les médicaments que vous prenez,
- vos comptes rendus d'hospitalisation et de consultation,
- vos résultats d'examens (radios, analyses biologiques...),
- vos directives anticipées pour la fin de vie,
- et toutes autres informations utiles à votre prise en charge, comme les coordonnées de vos proches à prévenir en cas d'urgence, etc.

Pas encore de DMP ?

Vous pouvez créer votre DMP en ligne sur **dmp.fr**, à la **pharmacie**, à votre **caisse d'assurance maladie** ou auprès d'un professionnel de santé.

L'Identité Nationale de Santé

Patient bien identifié, patient bien soigné !



Depuis janvier 2021, toute personne née ou travaillant en France dispose d'une **Identité Nationale de Santé**.

Ce numéro unique permet de garantir le bon soin au bon patient.

Tout au long de votre séjour, avant un acte de soins ou l'administration de médicaments, les professionnels de santé vérifieront avec vous votre identité.

Aidez-nous à prendre soin de vous

Déclinez spontanément votre identité lors de tout acte de soins (nom de naissance et prénom + date de naissance) .

Afin de soutenir ce contrôle, un bracelet vous identifiant sera apposé à votre poignet.

Pour votre sécurité, soyez acteur de vos soins :

- Vérifiez l'exactitude des données vous concernant sur le bracelet,
- Portez le, tout au long de votre séjour,
- N'hésitez pas à demander un autre bracelet en cas de perte ou de non visibilité de vos données.

Signaler un événement indésirable survenu lors d'un acte de soins



Vous bénéficiez d'un **acte de soins** dans l'hôpital, et vous estimez que votre santé a été altérée ?

Il peut s'agir d'un **événement indésirable ou d'une infection associée aux soins**.

Si cela est possible, adressez-vous au professionnel de santé qui vous a pris en charge : il pourra évaluer avec vous le lien entre votre état de santé et les soins qui vous ont été prodigués et signaler cet événement indésirable.

Vous pouvez également effectuer vous-même cette démarche sur ce portail :

signalement.social-sante.gouv.fr/

Votre déclaration sera transmise à l'**Agence Régionale de Santé**, qui, si nécessaire, vous contactera pour recueillir davantage de renseignements. Elle vous informera également des suites données à votre signalement.

Rejoindre une banque qui appartient à ses clients, ça change tout.



Découvrez nos offres de bienvenue nouveau client
en Caisse de Crédit Mutuel ou sur www.creditmutuel.fr.

Le Crédit Mutuel, banque coopérative, appartient à ses 8,6 millions de clients-sociétaires

* Offres soumises à conditions, réservées aux nouveaux clients personnes physiques majeures, pour toute entrée en relation avec le Crédit Mutuel, dans les Caisses de Crédit Mutuel participant à l'opération. L'entrée en relation est soumise à l'accord de la Caisse de Crédit Mutuel.
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Raiffeisen, 67013 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 - N° Orias : 07 003 758. Banques régies par les articles L. 511-1 et suivants du Code monétaire et financier. Pour les opérations effectuées en qualité d'intermédiaires en opérations d'assurances (immatriculations consultables sous www.orias.fr), contrats d'assurance de ACM VIE SA et ACM IARD SA, entreprises régies par le Code des assurances.

Crédit Mutuel

Le Perreux - Bry

4 rue de Noisy-le-Grand - 94360 Bry-sur-Marne
71 avenue Ledru Rollin - 94170 Le-Perreux-sur-Marne

Domus

Aide et soins à domicile

DomusVi propose une offre complète d'accueil
et de services aux seniors.

Mme BENSADIA Kenza
(partie aide) :

Mme RABADAN Morgane
(partie soins) :

Directrice d'agence

Infirmière coordinatrice

☎ 01 74 90 38 48

☎ 01 56 49 11 11

GAGNEPARK

DES SOLUTIONS CLÉ EN MAIN
DÉDIÉES AU STATIONNEMENT

PARKING AÉRIEN

OMBRIÈRES PHOTOVOLTAÏQUES

GAGNEPARK
14 AVENUE TONY GARNIER
69007 LYON
04.72.72.47.27
WWW.GAGNEPARK.COM

CaléaSoins
Ensemble au quotidien.



**Nutrition Entérale - Parentérale
Perfusion - Pansements complexes
Coordinateur de soins**

Livraison à domicile

Sur prescription médicale uniquement

Tél : 01.85.76.66.66

Web : caléasoins.fr

Naturopathie intégrative

Accompagnement en médecine préventive et naturelle

- Digestion
- Peau, ORL
- Circulation, Cohérence cardiaque
- Santé de la femme
- Grossesse, ménopause, ...



Bry-Sur-Marne
Nathalie Noël

natbienetre.fr

Réflexologie

Bien-être

- Apaisement du stress
- Relâchement musculaire
- Émotion positive



**Votre agence de communication
spécialisée dans le domaine de la santé.**

Nos créations sont uniques, originales et personnalisées :

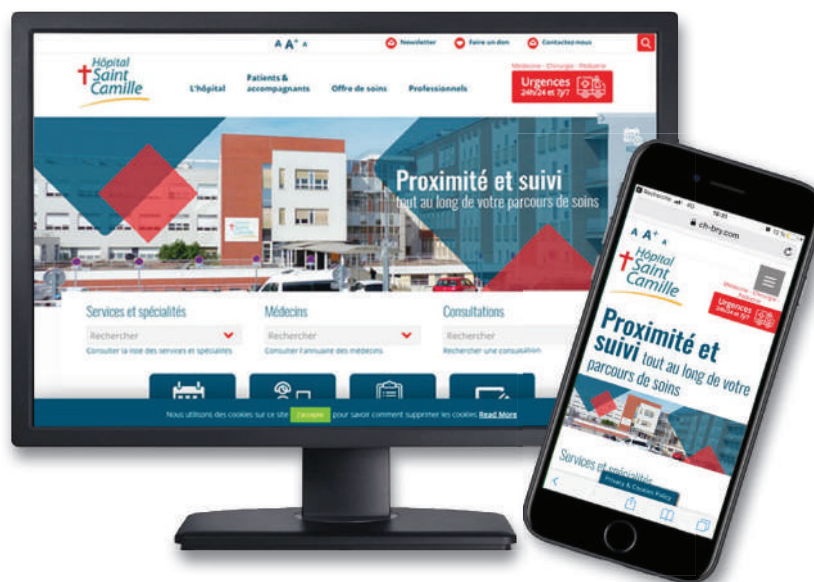
- m Édition de votre livret d'accueil, journal interne et agenda...
- m Création de votre site internet et application mobile,
- m Mise à disposition de votre livret dématérialisé.

N'hésitez pas à nous contacter

35, rue Alfred Brinon - Bât. B - 69100 Villeurbanne
Tél. 04 37 43 21 14 - livret@orange.fr

www.presse-media-sante.fr

Le E-Saint-Camille



Sur le site vous pouvez :

- ✓ Rechercher un médecin
- ✓ Postuler aux offres d'emplois
- ✓ Vous informer sur un service
- ✓ Régler votre facture en ligne
- ✓ Suivre les actualités
- ✓ Préparer votre séjour...

Retrouvez-nous sur nos plateformes digitales



Rendez-vous sur notre site internet :

www.ch-bry.org

Suivez-nous sur nos
réseaux sociaux !



Adresse:
2 rues des pères Camilliens 94360 Bry-sur-Marne



AMBULANCES JONCS MARINS



**PARTENAIRE DE L'HÔPITAL
SAINT CAMILLE**



**Urgences
Radiothérapie
Kinésithérapie
Rééducation
Dialyses**

01 48 72 24 24



les.joncs.marins@orange.fr



Agrée n° 94,910003 du 21/03/91
RCS Créteil B 380 942 409



24, Boulevard de la Liberté - 94170 LE PERREUX